

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf à 19h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Marc St-Aubin, conseiller #3
Ronald Roberts, conseiller #4
Barbara Mapp, conseillère #6

Absents : Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19:00

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

190909-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 août 2019
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Avis de motion et projet de règlement 19-117 concernant la circulation, le stationnement et autres règlements concernant les chemins et la sécurité routière;
 - 4.2 Avis de motion et projet de règlement 19-118 concernant la régie des séances du conseil de la municipalité de Boileau abrogeant et remplaçant le règlement 174;
 - 4.3 Avis de motion et projet de règlement 19-119 sur l'accès au quai municipal et stationnement à la descente publique du Lac au Loup
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74
 - 6.2 Soumission pour l'offre de services professionnels pour la préparation d'un plan d'implantation d'une rampe de mise à l'eau au Lac au Loup
 - 6.3 Embauche officielle de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 6.4 Demande d'appui au projet "Marché public – Bistro de la Petite-Nation Nord" / projet conforme au programme PSPS de la MRC de Papineau
 - 6.5 Location d'un tracteur CASE2014
 - 6.6 Radiation d'intérêts – matricule 0890 45 2807
 - 6.7 Soumission pour l'installation de ponceaux au Lac au Loup
 - 6.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 31 août 2019
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOUT 2019

190909-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 aout 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 19-117

190909-03 Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Ronald Roberts qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 19-117 concernant la circulation, le stationnement et autres règlements concernant les chemins et la sécurité routière;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

4.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 19-118

190909-04 Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Marc Ballard qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 19-118 concernant la régie des séances du conseil de à municipalité de Boileau abrogeant et remplaçant le règlement 174;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

4.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 19-119

190909-05 Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Wayne Conklin qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 19-119 sur l'accès au quai municipal et stationnement à la descente publique du Lac au Loup;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SECOURS PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES MODIFIANT L'ENTENTE ET LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-74

ATTENDU la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à *la Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

ATTENDU que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

ATTENDU que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

ATTENDU que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

ATTENDU que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

ATTENDU que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

ATTENDU le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

190909-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le Conseil de la Municipalité de Boileau confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE le Conseil de la Municipalité de Boileau autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUSSION POUR L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC AU LOUP

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les firmes suivantes pour la préparation d'un plan d'implantation d'une rampe de mise à l'eau au Lac au Loup :

1. N. Sigouin Infra-Conseils : Prix : 2 450.00\$ taxes en sus
2. MRC de Papineau – Service d'ingénierie : Prix : 2 400.00\$ taxes en sus

190909-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la soumission de la MRC de Papineau – Service d'ingénierie soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 EMBAUCHE OFFICIELLE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'employé 61-0003 a été embauché au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement en vertu de la résolution 190221-04 le 19 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du la directrice générale;

CONSIDÉRANT que l'employé 61-0003 satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation ;

190909-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau confirme que l'employé 61-0003 a complété sa période de probation le 17 aout 2019 au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement.

QUE soit majoré son salaire de 1.00\$ de plus de l'heure, tel qu'tendu lors de son embauche, et ce, rétroactif en date du 17 aout 2019.

Adoptée à l'unanimité

6.4 DEMANDE D'APPUI AU PROJET "MARCHÉ PUBLIC – BISTRO DE LA PETITE-NATION NORD" / PROJET CONFORME AU PROGRAMME PSPS DE LS MRC DE PAPINEAU

La décision de cette résolution sera remise à une séance ultérieure

6.5 LOCATION TRACTEUR CASE 2014

ATTENDU que la municipalité de Boileau recherche un tracteur pour remplace son tracteur de marque John Deere 1995;

ATTENDU que Machinerie CH propose la location d'un tracteur de marque CASE 2014 modèle Farmall avec chargeur à godet avec le rajout de pesée sur les roues arrières au montant de 2000.00\$ (taxes en sus) par mois pour une durée indéterminée;

ATTENDU que tous les montants de la location seront applicables à 100% sur le montant de l'achat du tracteur

190909-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil accepte la proposition de Machinerie CH pour la location du tracteur CASE 2014;

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise et mandate madame Cathy Viens, directrice générale à titre de signataire de cette entente.

Adopté à l'unanimité

6.6 RADIATION INTÉRÊTS - MATRICULE 0890 45 2807

190909-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil autorise la radiation d'intérêts et pénalité comptabilisés au matricule 0890 45 2807 au montant de 147.93.

Adopté à l'unanimité

6.7 SOUSSION POUR L'INSTALLATION DE PONCEAUX AU LAC AU LOUP

ATTENDU que la municipalité a demandé à quatre (4) contracteurs pour soumissionner sur l'installation de ponceaux à la décharge du Lac au Loup;

ATTENDU que seulement une (1) soumission a été déposée par le fournisseur suivant pour l'installation de ponceaux;

Trudeau Excavation

Prix : 31 350.00\$ (taxes en sus)

190909-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la soumission de Trudeau excavation soit retenue au prix précité;

Adopté à l'unanimité

6.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 244 400.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

190909-12 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE la municipalité de Boileau informe le ministère des Transports de l'utilisations des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 AOUT 2019

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'aout 2019 totalisant un montant de 75 496.02\$.

190909-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 75 496.02\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adoptée à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

190909-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois d'aout 2019 au montant de 24 334.85\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun point n'est traité.

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Neuf (9) citoyens présents.

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens

10.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

190909-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la séance soit et est levée à 19h40

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale, secrétaire-trésorière